

Suite du Portrait Nature de Bruay-sur-l'Escaut

Compte-rendu de
notre circuit
d'observations
collectives
du 18 janvier 2011



Rappel du contexte

La Ville de Bruay-sur-l'Escaut et l'association Entrelianes ont réalisé un Portrait Nature du Pont-de- Bruay en 2010 pour redécouvrir l'ensemble des espaces de nature de la commune avec les habitants. Cette démarche avait pour but d'enrichir la réflexion sur la requalification prochaine du Parc des Palombes.

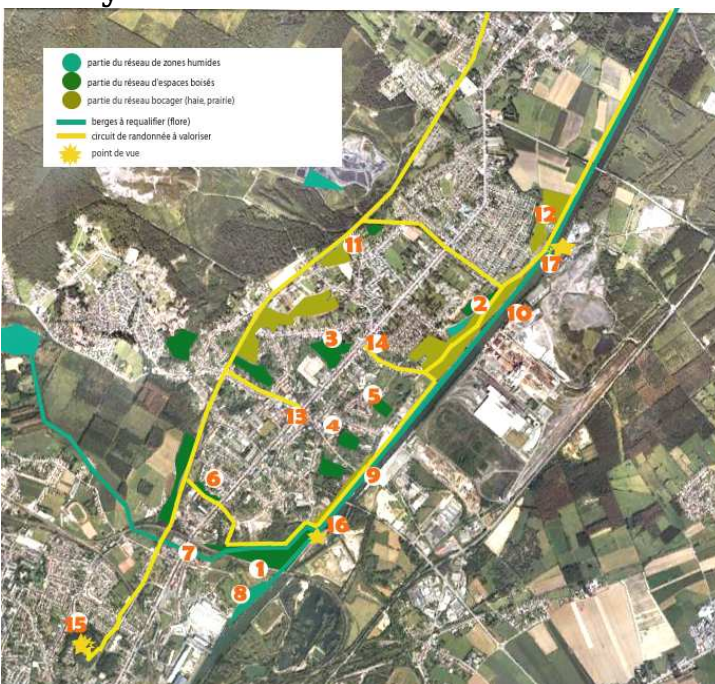
Les habitants ont exprimé une très forte envie de redécouvrir leur territoire communal et ses richesses naturelles via la création d'un réseau de circuits de randonnées et de déplacements doux. Le Parc des Palombes pourrait accueillir des équipements de présentation de ces circuits et des espaces naturels à découvrir, qui en ferait une des portes d'entrées centrales de l'ensemble de ces réseaux.

Plusieurs grands projets de renouvellements urbains et d'aménagements sont en cours sur la commune. Il s'agit donc que ces projets puissent également intégrer le souhait des habitants et des élus locaux de voir se développer un réseau de déplacements doux, reliant des espaces de nature.

La venue du tramway, le projet de route de contournement nord, la requalification du Parc des Palombes, l'étude Cadre de vie menée par la Ville, l'élaboration du SCOT de l'Escaut... il s'agit de prendre le train en marche de ces projets et de convaincre.

Pour cela, de nouveaux circuits d'observation et de découverte sont programmées afin d'envisager concrètement, sur le territoire par où pourraient passer ces trajets piétons et cyclistes.

De la forêt à l'Escaut, un projet de création des balades nature de Bruay-sur l'Escaut



Rappel des 3 dernières balades

Le 1^{er} octobre, la première randonnée de rentrée est partie à la redécouverte du Jard, réseau de fossés de récupération des eaux de pluies de la forêt (côté Marais Foucart) qui se réunissent en un petit canal pour entamer une descente vers l'Escaut. Ce cours d'eau est inaccessible et inconnu des habitants car soit enterré soit passant sur des parcelles privées alors qu'il représente une véritable richesse naturelle pour le territoire.

Le 23 novembre, c'est un circuit exceptionnel que nous avons réalisé : la visite des Marais de l'Epaix, vaste zone humide face à Bruay, sur l'autre berge de l'Escaut, généralement inaccessible au public car transformée en réserve de chasse et de pêche privée. C'est le garde-chasse lui-même qui nous a servi de guide en ces lieux magnifique, avec passage sur la rhônelle.

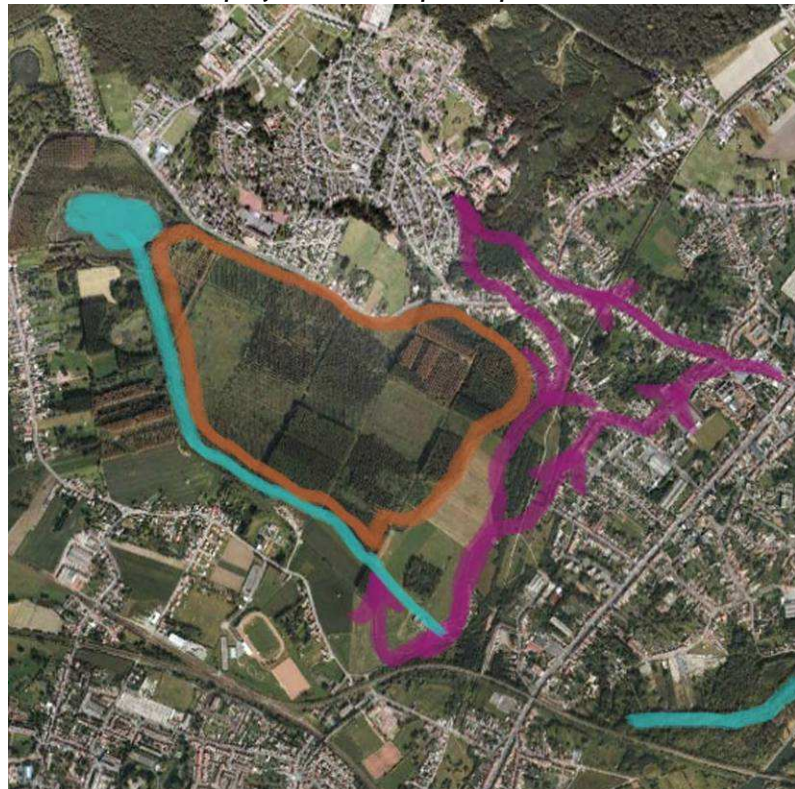
Le 18 janvier, nous redécouvrons une partie du tissu ancien de Bruay, du bocage et du Marais Foucart, à la source du Jard. C'est cette visite dont nous rendons compte dans le présent document.

Le temps est très moyen en ce mardi 18 janvier, mais fort heureusement nous n'avons pas eu la pluie, même si le terrain est très mouillé. Encore une fois bravo à toutes les courageuses marcheuses et aussi aux courageux marcheurs.

Nos Balades Nature Découverte font des émules :
2 étudiantes en géographie et en aménagement urbain nous accompagnaient, très intéressées par cette démarche de diagnostic social !



L'importance de la zone ainsi entourée en orange est trompeuse... En effet, les espaces de nature sont bien présents mais on ne peut les traverser ni en profiter en tant que simple riverain.



Notre trajet, ce 18 janvier 2011.

En mauve notre circuit, en bleu le trajet du Jard, en orange les limites du marais Foucart, inaccessible au public.

Départ place de la Mairie, rue Emile Zola jusqu'au carrefour avec la rue Ledru-Rollin, puis rue Mirabeau et passage par les bords de la forêt jusqu'à la cité des pinsons, l'église polonaise en bois et le jeu de boules en grès, retour arrière par la rue de la sablière qui croise elle aussi la rue Emile Zola, puis rue Berthelot jusqu'à la zone d'activité, au carrefour avec la Sainte-Pharaïlde.

Là nous avons pris un petit chemin qui longe le Marais Foucart et la zone d'activité, à proximité de l'ancien emplacement de la gare et qui débouche sur le chemin de la voie venoise, route sans issue bordée de quelques maisons isolées.

C'est route marque une des frontières du tissu urbain de Bruay, nous l'avons longée jusqu'à son croisement avec le Jard qui passe sous la rue et s'enfoncé ensuite sous le talus SNCF et la rue Jean-Jaurès et ressort beaucoup plus bas, pour rejoindre l'Escaut.

Nous avons enfin traversé quelques champs via un chemin autorisé qui débouche à l'une des entrées du Marais Foucart, réserve de chasse privée et donc inaccessible. Nous avons alors rebroussé chemin. Notre trajet de retour s'est écarté de celui de l'aller à hauteur de la dernière maison du chemin de la voie venoise, via un passage traversant qui nous a fait déboucher exactement derrière le Parc des Palombes. Encore là preuve, s'il était besoin d'en rajouter, que le Parc est au centre d'un réseau de circuits à valoriser.



Sous le pont Mirabeau coule la Seine...

Mais rue Mirabeau, à Bruay, c'est sur la forêt qu'on débouche, la forêt qui derrière la rue Ledru-Rollin, donne directement dans les jardins des riverains... Peut-on imaginer plus grande proximité. D'ailleurs, il paraît que les sangliers peuvent faire partie des visiteurs des jardins et ce, jusqu'à la rue Proudhon.

Cette rue Rollin, très différente de la rue Jean Jaurès, sinueuse, étroite, est le tracé dans l'ancien trajet entre Valenciennes et Condé. C'est là que se situait, au Moyen-âge, le petit hameau de ce qui deviendra Bruay-sur-l'Escaut. Et on retrouve, l'ancienne structure parcellaire du village dans le dessin de certains îlots dont le cœur offre encore des vergers ou des petites pâtures. C'est aussi la rue qui accueille l'emplacement de la source de Sainte-Pharaïlde, marquée par une statue à l'image de la sainte.

Mais revenons à la rue Mirabeau et à notre petit chemin forestier qui nous ramène à la Cité du Pinson. N'est-ce pas extraordinaire de passer par un morceau de forêt pour aller d'un quartier à l'autre. N'est-ce pas absolument exceptionnel dans notre région, avec en prime paraît-il à l'automne, un tapis d'orchidées pour vous accueillir (variété à préciser) ?



Cité du Pinson.

Sans faire le tour de la Cité, qui pourtant le mériterait, nous avons pu admirer la silhouette de l'église en bois, ancienne propriété des houillères mais construite par les émigrés polonais qui retrouvaient en cette architecture un peu de leur terre natale. Elle marque la frontière avec la forêt, et il y a fort à parier que son clocher puisse être habitée par des chauve-souris, mais peut-être aussi par une chouette effraie, ce qui pour cette dernière serait remarquable. Un dispositif de suivi pourrait être mis en place avec le Parc Naturel Régional pour vérifier cette hypothèse et si elle était avérée prendre toutes les dispositions nécessaires pour la protection de cette espèce menacée mais également celle du bâtiment.

Enfin, nous avons eu la chance de rencontrer les joueurs de boules en grès, sur le bouldrome de la Cité, ce qui est une particularité absolument locale, à ne pas confondre avec la pétanque !

La Cité du Pinson devrait réclamer le titre de quartier forestier tant elle est construite en bordure des arbres, tant elle est adossée à la forêt. En plus, en hauteur, derrière l'église, on débouche sur une magnifique prairie elle-même adossée à la Cité et ceinturée d'arbres : on dirait une place publique. On pourrait en faire très facilement une aire d'observation et de repos avec quelques bancs et des panneaux explicatifs, valorisant le patrimoine de la Cité du Pinson. Le chemin que nous empruntons pour rejoindre la rue Emile Zola est l'ancien chemin des houillères. On retrouve au sol un ancien pavement fait de briques... Ici, patrimoine, nature, histoire et traces successives des mutations sont intimement liés. Enfin, attention à la Renouée du Japon, également très présente en cette lisière forestière !



Derrière Ecopole

Reprenons la rue Berthelot pour rejoindre la zone d'activité Ecopole, et s'en échapper via le chemin qui longe le fossé de l'extrême sud du Marais Foucart. Ce chemin passe derrière les entreprises d'Ecopole et nous pouvons observer que certaines de ces entreprises ne sont pas très respectueuses ni des limites cadastrales, ni de la haie bocagère qui les sépare du chemin, ce qui est bien dommage ! Nos marcheuses accompagnatrices nous racontent que plus jeunes, elles prenaient ce chemin au sortir de la Gare (désormais détruite) et qu'elles l'appelaient le chemin des plaques à cause des plaques de béton qui le bordaient (et qui ont aujourd'hui disparu, enfin, pas tout à fait...).

Le Marais Foucart, très humide à cette époque de l'année, présente des alignements de peupliers, et ce sur la quasi-totalité de sa surface, ce que nous confirme la photo aérienne qui présente ces mêmes alignements vus de haut. Ce type de plantations d'arbres, ne constituent pas un milieu forestier, trop éloigné de la forme d'un boisement local. Même s'il peut servir de refuge à un certain nombre d'espèces animales ou végétales, il en accueille beaucoup moins qu'une véritable forêt. De plus, malheureusement, les arbres ayant été plantés tous en même temps, ils seront à maturité en même temps et donc abattus en même temps, laissant sur place un très grand vide.

Nous le disions plus haut, le Marais est privé et inaccessible, transformé en réserve de chasse Enfin, notons que le futur tracé de la route de contournement nord devrait passer au travers.



En attendant, le chemin que nous prenons est absolument charmant. Impossible d'imaginer que nous sommes à 500 mètres à vol d'oiseau du cœur de ville et de la circulation de la rue Jean-Jaures. Quelques vaches et chevaux paissent paisiblement. Ces champs et ces pâtures longent également le Marais Foucart et nous débouchons sur le chemin de la Voie Venoise dont il n'a pas été possible de trouver l'origine du nom (pourtant quelqu'un doit bien la connaître, s'agit-il d'une ancienne voie romaine ?). Des petits bosquets de forêts humides parsèment les champs. Une vieille ferme toujours en activité présente une toiture à caractère patrimonial marqué (et peut-être à chouette effraie, pourquoi pas, à creuser...). Il ne doit pas en rester beaucoup par ici de tels bâtiments, à préserver absolument.



Cette expédition a un but principal, retrouver à nouveau le Jard, dans son trajet en amont de la rue Jean-Jaurès. Il ne faut pas être grand clerc pour cela. Une roselière, partant à travers champs depuis la rue de la Voie Venoise nous indique tout simplement son emplacement. Il s'échappe du Marais Foucart, qu'il borde comme une frontière sud-ouest. Il y reçoit les eaux de plusieurs fossés et celle du très bel étang d'affaissement minier que contourne la D375 et dont l'accès est, quant à lui, public.

Quel contraste avec le cours d'eau que nous avons retrouvé au-delà de la rue Jean Jaurès, noirci et bordé de Renouée du Japon avant son arrivée sur l'Escaut.

Ici le Jard forme un petit canal aux berges douces accueillant la végétation des zones humides. A la sortie du Marais Fourcart, le Jard est une des zones humides qui accueillent le plus la végétation caractéristique de ces milieux, sur la partie urbaine de la commune de Bruay-sur-l'Escaut, territoire de zones humides s'il en est. A cet endroit de son trajet, il doit également accueillir la faune correspondante à ces roselières, insuffisamment présentes sur la commune. Or, dès que le Jard a passé la rue Jean-Jaurès, ces qualités écologiques ont disparu. Voilà qui serait un très beau projet : restaurer les qualités écologiques du Jard entre la rue Jean-Jaurès et l'Escaut, ce qui concrètement reviendrait à relier entre eux le Marais Foucart et l'Escaut.



Petit arrêt devant ses magnifiques chevaux qui viennent nous voir très poliment et nous tiennent un brin de causette. Le petit brun est blessé au genou. Nous espérons qu'il va se remettre.
 Au loin, vu sur le teruil de la Bleuse-Borne. Ca ne vous rappelle rien... déjà quand nous étions au Marais de l'Epaix, on voyait sa majestueuse silhouette se détacher... Ce teruil joue ici un rôle de repère inévitable, véritable montagne sacrée des alentours.



Sur notre chemin du retour, nous avons un peu bifurqué, à l'angle avec la dernière maison de la voie Venoise. Quel dommage qu'à la proximité de cette maison, un lieu de dépôt sauvage de déchets ait vu le jour ! On passe ici souvent et rapidement d'un endroit merveilleux à un endroit abîmé et c'est bien dommage. Revenons à notre trajet, à l'angle donc avec cette maison, nous sommes partis sur la droite et avons traversé un bosquet, pour déboucher, sans que personne n'ait rien vu venir, sur une prairie à l'arrière du Parc des Palombes (sur la photo de droite, les silhouettes de chênes qui se découpent, juste au centre de la photo c'est le Parc des Palombes). Quelle bonne surprise. Ainsi le Parc débouche non seulement sur la Sainte-Pharaïlde (qui rejoint le teruil de la Bleuse-Borne), mais également sur le chemin de la Venoise, sur le Jard, sur le Marais Foucart...
 De quoi appuyer notre projet pédagogique qui vise à faire du site une future porte d'entrée au réseau de chemins de randonnée à créer sur la commune. Le tout est de faire aboutir un projet d'aménagement écologique et paysager qui permette d'intégrer le Parc, la Sainte-Pharaïlde, Ecopole, le Jard en amont depuis le Marais Fourcart, en aval avec ses berges forestières à hauteur du Marais Cavennes et les terres agricole... soit un magnifique potentiel !



A bientôt pour notre dernière balade de ce cycle hivernal, le 15 février à 14H pour la découverte des berges de l'Escaut.
 L'ensemble de notre travail de découverte sera restitué publiquement et la date en sera bientôt communiqué.
 A très vite. L'équipe d'Entrelianes



Animation
 association
 Entrelianes


Pour tout renseignement : Service Politique de la Ville - Amandine Rostan au 03 27 38 06 51